



L'intendance au collège Camille Claudel

Adjointe Gestionnaire : ARMAND Amandine

Secrétaire d'intendance : ROUSSEAU-KROMER Elisabeth



Le service est ouvert aux élèves

- Aux récréations du matin et de l'après-midi
- De 11h30 à 13h le midi



Pourquoi venir à l'intendance ?

- Pour payer la demi-pension
- Acheter un carnet (après être passé voir la CPE)
- Demander des informations sur la tarification des repas
- Demander des informations sur les bourses de collège ou de lycée (pour les 3èmes)
- Demander une aide financière exceptionnelle, également possible auprès de l'assistante sociale du collège



Quelles sont les missions de l'intendance ?

- Gestion matérielle : entretien courant des bâtiments et équipements, la sécurité des locaux, l'hébergement et la restauration scolaire
- Gestion des ressources humaines des personnels administratifs et techniques (secrétaires, agents d'entretien, de maintenance et de cuisine)
- Gestion financière : dépenses et recettes nécessaires au bon fonctionnement de l'établissement, suivi des bourses, des fonds sociaux et autres subventions Départementales ou d'Etat...



La demi-pension :

→ Fonctionnement

- Les repas sont préparés au collège de la Tuilerie (cuisine centrale – à St Germain les Corbeil) en liaison froide et livrés par les équipes du conseil départemental la veille.
- Les menus sont établis par le collège la Tuilerie
- Le collège paye les denrées au Conseil départemental et participe aux charges de fonctionnement de la cuisine centrale.

→ Tarification

9 tarifs en fonction du quotient familial – décision du conseil départemental de l'Essonne

Quotient familial	Tranche	Participation des familles
Elèves HORS 91		6,07€
< 3303	1	0,73 €
< 4378	2	1,03 €
< 6020	3	1,30 €
< 7626	4	2,66 €
< 9183	5	3,12 €
< 13135	6	3,44 €
< 17027	7	4,18 €
< 20675	8	4,40 €
> 20675	9	4,71 €
Indéterminé	Ind	6,07 €
ELEVE EXTERNE		6,07 €

Nous sommes joignables par l'ENT ou sur le mail

int.0911948y@ac-versailles.fr